Le CESE a été saisi par le Premier ministre, le 18 février 2014, pour avis sur le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement.

La population française va connaître un fort vieillissement. Pour autant, seule une minorité de personnes devrait connaitre une perte grave d'autonomie. Les aînés, même fragilisés et moins mobiles, souhaitent pouvoir vieillir chez eux. Adapter notre société au vieillissement suppose d'imaginer des espaces urbains, des transports, des logements, qui autorisent les personnes âgées à rester dans leur quartier, leur « chez soi », même s’ils deviennent plus vulnérables. Les accompagner dans leur projet de vie suppose une prise en compte de leurs besoins. Le projet de loi apporte certaines réponses comme la revalorisation de l'APA ou le droit au répit des aidants. Il aborde également la question des droits des personnes âgées et de leur représentation.